

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 30 novembre 2017 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu l'arrêté du 8 février 2017 portant nomination au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des véhicules terrestres à moteur en vertu de l'article L. 212-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Antoine Gautreau (Groupama), en remplacement de M. Julien Boyer (Groupama).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 novembre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service du financement de l'économie,
C. BAVAGNOLI